



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Département des Landes**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATION DU SYNDICAT MIXTE**  
**EAUX MARENZIN MAREMNE ADOUR**

NOMBRE DE COMMUNES :	31
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	62
NOMBRE DE PRÉSENTS :	40
NOMBRE DE POUVOIR :	9

**SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 Décembre à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 2 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : C. DAUGA – S. CAS – A. JOIE - J.M. PEREZ – H. BOUYRIE – J. VARTAVARIAN – P. LABORDE – P. BENOIST – F. COUNILH – B. PASCOUAU – D. MOUSTIE – B. DUBEARNES – C. BAYENS – R. DUCAMP – H. DARRIGADE – M. REMAZEILLES – D. MAHE – J. DE LA RIVA – N. ROSPARS – J.P. FORGUES – M. DIRIBERRY – J.L. BELESTIN – I. CAZALIS – P. VENDRIOS – F. BETBEDER – F. BREDE – R. GELEZ – J. ROMAIN – A. COELHO – S. BERGEROO – D. BECUS – B. DARETS – M. CLAVERIE – T. PERIAUT – M. CASTETS – J. BOUHAIN – L. COUTURE – J.C. DAULOUEDÉ – M.F. GONSETTE – D. JAMMES

Ont donné pouvoir : N. Medda à A. Joie – M. Hernandez à J.M. Perez – F. Guillamet à P. Laborde – J. Lapeyre à F. Counilh – C. Tollis à R. Ducamp – V. Dartiguemalle à N. Rospars – M. Libier à J.L. Belestin – E. Claverie à I. Cazalis – J.M. Garat à B. Daret –

Absents excusés : V. Audouy – P. Castel – M. Brutails – T. Labaste – M.J. Evene – S. Bellanger – E. Graciet – C. Jay – A. Latxague – J.P. Laudinet – P. Lard – R. Guglielmi – B. Langouanere –

**Le secrétariat a été assuré par : MME CAZALIS**

**Délibération n° 2025-12-05– Adoption charte de gestion de la ressource en eau du bassin du gave de Pau et des gaves réunis**

Considérant que le Syndicat mixte du gave de Pau, le Syndicat Mixte du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves et l'Institution Adour, assurent le portage et l'animation de la **Charte de gestion de la ressource en eau du bassin du gave de Pau et des gaves réunis**.

Considérant qu'une étude d'opportunité l'a précédée (2022-2024). Tout au long de cette étude, une large concertation a été menée avec les acteurs locaux, révélant des enjeux majeurs pour le territoire. Elle a également mis en lumière une volonté partagée : approfondir les connaissances sur le bassin du gave de Pau et des Gaves Réunis, et voir émerger une gestion intégrée de la ressource en eau.



Considérant que pour concrétiser cette dynamique collective, il a été décidé d'élaborer une Charte sur une période de trois ans, de 2025 à 2028. Celle-ci a pour objectif de poursuivre et formaliser la concertation déjà engagée avec l'ensemble des parties prenantes.

Considérant que cette démarche vise également à concevoir un outil de gestion adapté à l'échelle du bassin versant, dans le but d'assurer la pérennité de la ressource en eau et des usages qui en dépendent, tout en favorisant une gestion cohérente, partagée, équilibrée et durable au bénéfice de tous les acteurs du territoire.

Concrètement, cette Charte vise à mettre en place des actions opérationnelles pour structurer une gouvernance collective autour de la gestion de l'eau. Elle offrira d'abord un espace privilégié de concertation et de partage d'informations entre les acteurs du bassin, afin de mieux appréhender les enjeux communs.

Considérant qu'en s'appuyant sur un état des lieux précis du territoire, elle permettra de contribuer activement à la définition d'un programme d'actions, destiné à garantir une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau.

Considérant que face aux défis environnementaux à venir, la Charte aura pour objectif d'anticiper les impacts du changement climatique et de renforcer la résilience du territoire.

Considérant que cette charte est validée par le comité de pilotage le 25 septembre 2025.

Le syndicat faisant partie du périmètre de cette démarche,

**Le Comité syndical, après en avoir débattu, et à l'unanimité**

**DECIDE :**

- D'autoriser le président à engager le syndicat dans la démarche de concertation pour la mise en place d'une gestion intégrée et concertée de la ressource en eau sur le bassin du gave de Pau et des gaves réunis.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

ST VINCENT DE TYROSSE, le 9 décembre 2025

Le Secrétaire de Séance,  
Isabelle CAZALIS

Le Président,  
Francis BETBEDER